

« Le projet de budget 2016 est donc, comme vous le constatez, un budget de croissance »

Suite en page 5

Le projet de loi de finances initiale 2016 vient d'être adopté par le gouvernement. Certains analystes jugent ce budget trop conservateur, particulièrement en année électorale ?

Il convient de rappeler que le projet de loi de finances initiale 2016 a été élaboré dans un contexte marqué, au plan international, par l'effondrement des cours des ressources naturelles, notamment du pétrole brut. Dans un tel contexte, l'objectif du gouvernement a été de bâtir un budget crédible sur la base d'hypothèses prudentes et réalistes. Ainsi, le projet de loi de finances initiale 2016 est arrêté par le gouvernement en équilibre des ressources et des charges à 2 626 milliards de francs. En considérant les charges, ce montant intègre 2152, 2 milliards de francs au titre des dépenses budgétaires et 473, 8 milliards de francs pour les charges de trésorerie et de financement. S'agissant principalement des dépenses budgétaires, arrêtées à 2152, 2 milliards contre 2 068, 6 milliards de francs en 2015, soit une augmentation de 83,6 milliards de francs, elles couvrent principalement les dépenses de personnel (34 %), d'investissement (24,1%), de transfert (16, 2%), de biens et services (14, 8%) et les charges financières de la dette (8,4%).

Le budget 2016 consolide-t-il la croissance du PIB en 2016 ?

Oui, en 2016, la croissance rebondirait de 0,4 point pour se fixer à 4,6 %, du fait du dynamisme du secteur hors pétrole à 5,7%, qui serait entraîné essentiellement par les activités du tertiaire à 6,6 % et celles du secondaire à 4,5 %. Le projet de budget 2016 est donc, comme vous le constatez, un budget de croissance. Il tient également compte des principaux engagements de notre pays au plan intérieur et extérieur, de même qu'il consolide les acquis en matière de pouvoir d'achat des agents publics, à travers notamment : le Nouveau système de rémunération, le maintien des subventions sur les prix des produits pétroliers à la pompe et à la farine etc. Les choix budgétaires opérés prennent en compte, à la fois, le fonctionnement régulier des services publics, les besoins prioritaires contenus dans le PSGE et la Stratégie nationale de développement humain. Mais aussi les grands défis du moment, notamment l'organisation par notre pays de la CAN-2017 et des élections présidentielle et législatives de 2016.

Aussi, ce que certains appellent « *conservatisme* », n'est autre qu'une évaluation juste et réaliste des ressources et des charges de la nation. C'est aussi cela la bonne gouvernance.

Cette politique budgétaire, basée sur la restriction des dépenses, n'est-elle pas un frein à la mise en œuvre du PSGE ?

Absolument pas. Bien au contraire, l'élaboration d'un budget réaliste, même en contexte de crise pétrolière, nous permet de nous concentrer justement sur les choix stratégiques prioritaires contenus dans le PSGE, et d'amplifier les réformes structurelles. Les principales restrictions opérées dans le budget de l'Etat ont trait à l'allègement du train de vie de l'Etat, de manière à budgétiser strictement les charges qui permettent le bon fonctionnement des services publics. Vous aurez d'ailleurs noté que sur la base du cadrage macro-budgétaire réalisé, le taux de croissance prévisible de l'économie est de 4,6 %. Ce qui présage une légère amélioration par rapport à l'exercice 2015. Ceci traduit bien que tous les ressorts qui permettent la mise en œuvre du PSGE fonctionnent. En matière budgétaire, l'un des ressorts justement auquel nous attachons énormément d'importance est l'efficacité de la dépense, notamment les dépenses d'investissement. En effet, contrairement au passé, l'équilibre budgétaire a été réalisé en consolidant l'investissement, gage de croissance économique, au détriment du fonctionnement.

Quelles priorités accordées aux dépenses inscrites dans le budget 2016 ?

Nous aurons en 2016 un budget équilibré, qui met l'accent sur quatre priorités essentielles : préparer la CAN-2017, poursuivre les chantiers en cours du Schéma directeur national d'infrastructures, organiser les élections

et poursuivre l'opérationnalisation de la Stratégie nationale d'investissement humain.

Que retenir des infrastructures à développer et des investissements de la CAN-2017 ?

S'agissant des chantiers du Schéma directeur national d'infrastructures, et dans le but de poursuivre la mise en place des fondations du Gabon émergent et favoriser le développement d'une économie de production, diversifiée et compétitive, le gouvernement maintient ses efforts dans les domaines des infrastructures de transports physiques. Les routes et les aéroports notamment, les infrastructures numériques, l'énergie, les ressources hydrauliques et l'assainissement. Ces chantiers qui ont démarré depuis 2011, absorberont plus de 229, 6 milliards francs. Pour ce qui est de la CAN-2017, il s'agit ici d'honorer un engagement pris sur le plan international par S.E Ali Bongo Ondimba, président de la République, chef de l'Etat. Nous avons en mémoire les apports de la CAN-2012, dont les retombées ne se sont pas limitées au plan sportif. Elle a permis d'améliorer les infrastructures de communication, communautaires et touristiques et générer de nouvelles filières économiques.

La CAN-2017 est donc conçue comme un projet structurant, qui va permettre à notre pays de se doter de nouveaux stades, d'augmenter son offre hôtelière et d'améliorer la qualité des infrastructures communautaires. Elle constitue, par conséquent, une véritable opportunité d'affaires et une source d'emplois. Enfin, en plus des partenariats public-privé et des financements extérieurs, 100 milliards de francs en ressources propres y seront consacrés, dont 80 milliards de dépenses d'investissement pour des projets hors stades.

Que dire de l'enveloppe réservée aux investissements pour l'implémentation de la Stratégie nationale d'investissement humain et aux élections présidentielle et législatives ?

Retenez que malgré le contexte budgétaire difficile, le gouvernement maintient ses efforts en matière de transferts sociaux dans un élan de partage de la richesse nationale, dans la poursuite du développement des activités génératrices de revenus, à l'exemple du programme GRAINE, et dans le maintien d'un minimum de projets et d'actions de renforcement des capacités dans l'éducation. Soit 17,4 milliards de francs, la formation professionnelle à 10,5 milliards de francs et la santé absorbera 14,5 milliards de francs. Enfin, l'organisation des élections présidentielle et législatives. La bonne gouvernance politique étant un axe fondamental du PSGE, le gouvernement prévoit, dans le budget 2016, des allocations aussi bien en fonctionnement qu'en investissement dans les programmes de politiques publiques conduites par les ministères et dans les dotations des pouvoirs publics et administrations autonomes et indépendantes concernés.

M. le ministre, la loi organique sur les lois de finances et l'exécution du budget fait obligation au ministre en charge du Budget de proposer au Parlement, en même temps que le projet de loi de finances initiale 2016, le projet de loi de règlement de l'exercice 2014. Comment vous êtes-vous assuré du respect de cette obligation ?

Effectivement, l'examen par le parlement du projet de loi de finances 2016 est conditionné par celui du projet de loi de règlement 2014. Aussi, cette année, afin de se conformer à cette exigence introduite par la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, mes services ont-ils été à pied d'œuvre pour transmettre dans les délais requis le projet de loi de règlement 2014. Ce qui a été fait, comme en témoigne l'avis de recevabilité de la Cour des comptes, sur la forme et sur le fond, du projet soumis à son examen.

Permettez-moi tout de même de rappeler à ce stade que, conformément aux exigences de la CEMAC, il est donné aux États jusqu'en 2025, de se conformer à l'exigence de certification des comptes. Nous n'avons donc pas attendu ce délai pour ouvrir ce vaste chantier. Je sais qu'il existe plusieurs points d'amélioration. C'est pourquoi, mon département ministériel fait de la certification des comptes publics un

objectif primordial.

Nous invitons à ce sujet l'ensemble des acteurs de la chaîne budgétaire (ordonnateurs du budget, responsables de programmes, correspondants budgétaires et collectivités locales) à s'inscrire dans cette dynamique, afin que le processus d'élaboration de la loi de règlement 2015 soit encore plus efficient.

M. Magnagna, votre département ministériel est régulièrement mis en cause dans la situation des impayés de l'Etat, particulièrement ceux dus aux PME. Quelle est la stratégie adoptée face à cette situation ?

La question des impayés intérieurs de l'Etat est une préoccupation majeure des plus hautes autorités. Nous avons pris à bras-le-corps cette problématique à travers les axes de travail suivants : comprendre et juguler les mécanismes de création de ces impayés ; auditer et apurer les dettes avérées, afin de relancer l'économie ; restaurer la confiance avec le secteur privé. Je dois avouer que la crise pétrolière qui a secoué notre pays dès le mois de juin 2014 a eu un impact négatif sur les ressources budgétaires. C'est ainsi qu'à fin 2014, un stock de 98 milliards de francs d'arriérés a été constaté. Nous avons procédé à son apurement intégral à ce jour. Par ailleurs, du fait d'un dysfonctionnement de la procédure de remboursement de la TVA, lequel dysfonctionnement est dû principalement au décalage entre les déclarations et le remboursement, nous avons dû constater l'existence d'un stock d'arriérés de TVA.

La dette TVA, les chefs d'entreprises en parlent beaucoup, surtout dans le secteur pétrolier. Existe-t-il une démarche pragmatique de la part du gouvernement pour le remboursement de la dette intérieure spécifique ?

Pour faire face à cette situation, et en collaboration avec mon collègue en charge de l'Economie, nous avons instruit nos services de procéder à l'élaboration des conventions de remboursement de TVA avec les entreprises créancières. Un plan d'apurement de cette créance sera mis en place sur la période 2016-2018. Dès cette année 2016, une dotation de 65 milliards de francs a été prévue dans le projet de loi de finances.

C'est ainsi que se présente la situation des arriérés de l'Etat, inscrite dans nos comptes. Toutefois, il m'est revenu, dans le cadre de mon dialogue permanent avec les représentants des organisations patronales, que les entreprises font état de créances sur l'Etat. Pour faire le point sur cette situation, mon collègue de l'Economie et moi avons mis en place une commission de traitement de ces créances. Le travail de cette commission a permis d'évaluer un niveau de créances réelles de 9 milliards de francs, essentiellement dues aux PME. Aussi, dans le souci constant de dynamiser le tissu économique national, allons-nous procéder exceptionnellement à la mise en règlement de cette créance. Cet audit va se poursuivre dans les jours à venir avec les vérifications du service fait, avec la participation de magistrats de la juridiction spéciale contre les crimes économiques. Je tiens, en effet, à prévenir l'ensemble des acteurs économiques concernés, que mes services seront intraitables face aux surfacturations et à toutes les tentatives de tromperie de l'Etat. Les administrateurs de crédits et même les entreprises responsables d'actes de ce type seront rendus responsables personnellement et pécuniairement.

Il reste que, malgré ces efforts, l'impact sur l'économie reste peu visible !

Vous soulevez là une question de fond, qui souligne l'engagement réel des entreprises qui contractent des marchés avec l'Etat, à contribuer au développement de notre pays. Il ne s'agit, ni plus ni moins, que de civisme économique. En effet, comment comprendre que malgré le paiement l'année dernière, au titre du budget d'investissement, de près de 596 milliards de francs au profit des entreprises, les entreprises peinent toujours à recruter et à investir ?

Vous serez certainement très surpris de constater, en faisant un tour dans la ville, que certaines de ces entreprises qui, pourtant, obtiennent des marchés importants avec l'Etat, ne disposent même pas de siège adéquat ! Tous ces constats devraient nous amener à re-

voir en profondeur les conditions d'octroi des marchés par l'Etat, pour nous permettre d'exiger plus de contenu local, particulièrement la sous-traitance et l'emploi. Nous avons, pour notre part, entrepris d'aborder cette problématique sous l'angle des PME. En effet, mes services vont préparer, en relation avec le ministère en charge des PME, une charte des PME citoyennes. L'objectif est de faciliter à ces dernières l'accès à la commande publique, tout en les responsabilisant. Cet effort s'étendra sur l'ensemble du territoire, de manière à favoriser l'économie locale dans chacune des provinces.

Des récriminations sont faites à l'encontre de votre département ministériel quant à la qualité des données budgétaires. Votre commentaire, M. le ministre, sur les chiffres que vous avancez.

J'ai déjà eu à noter cette question venant, la plupart du temps, de certains compatriotes plus ou moins habitués aux arcanes financières. Je pense que vu le niveau actuel de nos finances publiques, cette préoccupation me paraît sans fondement.

En effet, les données budgétaires sont régulièrement produites en prévision, à travers la Loi de finances initiale dite LFI et le Tableau des opération financières de l'Etat ou TOFE prévisionnel, et en exécution (Loi de règlement et TOFE), accompagnées de documents annexes explicatifs. C'est d'ailleurs sur cette base que sont votées chaque année les lois de finances. Cette pratique s'est même enrichie cette année avec le débat d'orientation budgétaire que nous avons mené avec le Parlement au mois de juin, sur la base du cadrage macro-économique et budgétaire 2016-2018. C'est dire que nous associons désormais, avant toute élaboration de loi de finances, les représentants du peuple, afin que ces derniers donnent leur avis sur les choix économiques opérés par le gouvernement.

Mais cet avis du Parlement n'est pas toujours partagé par les organismes, experts et chefs d'entreprises internationaux !

Au plan international, il faut noter que ce sont ces mêmes données qui font l'objet des revues régulières du FMI au titre de l'article IV et des agences de notations - Standard & Poors, Fitch ratings - dans le cadre de l'actualisation de la note souveraine de notre pays.

Nous allons continuer à travailler pour améliorer la communication de ces données aux acteurs non institutionnels et au grand public, afin de faciliter la compréhension de l'exécution du budget de l'Etat. C'est d'ailleurs à ce titre que le Trésor public a lancé une plateforme électronique pour la publication des données d'exécution du budget.

Au terme de cette longue interview, que retenir M. le ministre du Budget ?

Je vous remercie de m'avoir permis de communiquer à travers vos colonnes sur les sujets qui intéressent l'opinion. Le programme économique mis en œuvre par le président de la République, fruit d'une ambition réelle de développement de notre pays, est vaste. Nous savons, par ailleurs, que les attentes des compatriotes sont nombreuses, surtout qu'elles concernent parfois des besoins vitaux - école, soins de santé, routes, eau et électricité, etc. Dans ces circonstances, le budget de l'Etat apparaît comme un outil clé dans la réalisation de ces objectifs et l'amélioration des conditions de vie des compatriotes. C'est ce constat qui guide l'ensemble des réformes menées par mon département ministériel.

L'objectif ici est de parvenir à une gestion efficiente de nos ressources budgétaires, ce qui induit une meilleure programmation des dépenses, la lutte contre les dépenses improductives et les fautes de gestions, la maîtrise du train de vie de l'Etat.

Dans le sens souhaité par le président de la République, chef de l'Etat, j'appelle tous les responsables d'institutions, les ordonnateurs du budget de l'Etat, responsables de programmes et autres managers publics, à un consensus commun pour des réformes structurelles en profondeur, qui devront nous permettre de garantir le niveau de vie de nos concitoyens et maintenir un rythme d'investissement soutenu pouvant nous permettre d'atteindre l'objectif d'émergence de notre pays à l'horizon 2025.